



COMMUNIQUE N° 007 /C/CUK/CAB/SIGAMP/UAO/2025 DU 18 JUIL 2025 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 DU 12 JUIN 2025, POUR L'AMENAGEMENT DU STADE : CONSTRUCTION DE GRADINS ET DE DEUX VESTIAIRES A AFAN MABE.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2025

Le Maire de la Ville de Kribi (Maitre d'Ouvrage) porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'Appel d'Offres National Ouvert dont l'objet est susmentionné que **l'établissement AAF INTERNATIONAL BP : 486 Yaoundé Tél : 699 986 459** a été déclaré attributaire du marché relatif au dit Appel d'Offres conformément au rapport de la Sous-Commission d'Analyse pour un montant de **34 968 330 FCFA TTC (Trente-quatre millions neuf cent soixante-huit mille trois cent trente francs CFA)** pour un délai d'exécution de **(quatre) 04 mois calendaires**.

L'établissement retenu est par conséquent invité à bien vouloir prendre attache avec **l'Unité en charge des Contrats de La Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Kribi** pour la suite de la procédure.

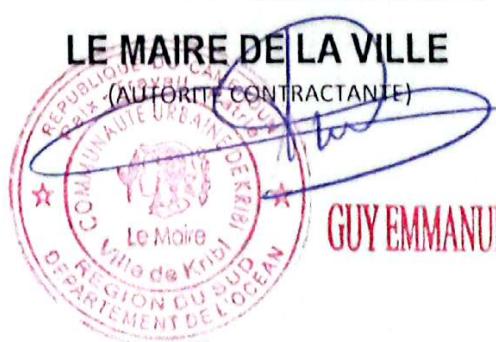
Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué, y compris sa caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Organisme en charge de la Régulation des Marchés Publics.

Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Fait à Kribi, le 18 JUIL 2025

LE MAIRE DE LA VILLE

(AUTORITÉ CONTRACTANTE)



Ampliations :

- ARMP/SUD (pour insertion dans le JDM)
- DD/MINMAP/Océan
- Président CIPM/CUK
- Archives/Chronos



**DECISION N° 007 /D/CUK/CAB/SIGAMP/UAO/2025 DU 18 JUIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHÉ PASSE APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°003BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 DU 12 JUIN 2025
POUR L'AMÉNAGEMENT DU STADE : CONSTRUCTION DE GRADINS ET DE DEUX VESTIAIRES A
AFAN MABE.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE KRIBI
AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi N° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/067 PM du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire ;
Vu l'Arrêté N° 000095/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville de Kribi et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Kribi, Département de l'Océan, Région du Sud ,
Vu l'Arrêté N° 333/A/MINMAP/CAB du 27 Décembre 2024 fixant le calendrier de la migration vers la passation exclusive des Marchés Publics par voie électronique ;
Vu la Décision Municipale N°000002/2025/DM/CUK/CAB du 07 Janvier 2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Communauté Urbaine de Kribi ;
Vu la Circulaire N° 00013995C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°003BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 du 12 Juin 2025, pour l'aménagement du stade : construction de gradins et de deux vestiaires à afan mabe ;
Vu la lettre N°013/L/CIPM/CUK/2025 du 14 Juillet 2025 de la Présidente de la Commission interne de Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Kribi formulant une proposition d'attribution à l'issue de la procédure de passation susvisée.

DECIDE :

Article 1^{er} L'établissement **AAF INTERNATIONAL BP : 486 Yaoundé, Tél : 699 986 459**, est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°003BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 DU 12 JUIN 2025 POUR L'AMÉNAGEMENT DU STADE : CONSTRUCTION DE GRADINS ET DE DEUX VESTIAIRES A AFAN MABE, pour un montant de 34 968 330 FCFA TTC (Trente-quatre millions neuf cent soixante-huit mille trois cent trente francs CFA) et un délai de quatre (04) mois calendaires.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée

Fait à Kribi, le **18 JUIL 2025**

Ampliations :

- ARMP-SUD/EBWA (pour publication)
- DD/MINEPAT-Océan
- DD/MINMAP-Océan
- Présidente CIPM/CUK
- Archives/Chronos

